



La Défense, le 1^{er} juin 2017

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St Germain

75007 PARIS

Objet : décroisement sécurité routière.
Réf : VT- SB 2017/17

Monsieur le Ministre,

Le transfert des missions de sécurité routière de votre ministère vers le ministère de l'Intérieur doit prendre fin le 31 décembre 2017. Il concerne dans sa dernière étape 630 agents, et la définition des modalités opérationnelles de ce transfert a fait l'objet de 3 comités de suivi les 9 mars, 3 avril et 17 mai 2017.

Dès le début des discussions, les sujets ont été imposés par l'administration sans véritable dialogue avec les partenaires sociaux.

Pour exemple, la CFDT demandait le report de ce transfert au 1^{er} janvier 2019, laissant ainsi le temps nécessaire au dialogue et aux agents pour se positionner en connaissance de cause et l'administration a refusé.

La CFDT demandait le maintien des agents dans leur résidence administrative, l'administration a également refusé en proposant un délai maximum de 2 ans.

Un point nous apparaît comme non négociable. C'est le volontariat, garanti dès l'origine aux agents concernés.

Celui-ci ne doit pas se traduire par une obligation de postuler sur un poste vacant ou susceptible de l'être.

En effet, nous vous laissons imaginer la situation pour les territoires ultramarins ou pour les départements métropolitains que l'administration dit « en sureffectif ».

Les agents seront dans l'obligation de postuler sur les structures ministérielles dans les grandes métropoles, mettant en péril leur vie familiale et/ou les obligeant à partir à des milliers de kilomètres...

Notre revendication est simple : un agent qui ne souhaite pas suivre sa mission ne doit pas être dans l'obligation de quitter la structure dans laquelle il travaille actuellement. Le service doit lui proposer un poste en sureffectif ainsi qu'une formation à un nouveau métier ou à une nouvelle mission.

A l'ordre du jour du prochain Comité technique ministériel, le 7 juin, est proposé un « point d'information » sur le décroisement sécurité routière, confirmant le refus de toute concertation et négociation de la part de l'administration.

Dans ce contexte de blocage de votre administration, la CFDT ne participera pas au prochain comité technique ministériel du 7 juin qui n'est plus qu'un simulacre de dialogue social, les textes n'étant inscrits à l'ordre du jour que pour information. Nous ne saurions cautionner ce dévoiement par notre présence dans cette instance.

Nous connaissons votre engagement solidaire, nous l'avons réentendu dans votre vidéo du jour. Cette solidarité, dont nous ne doutons pas, doit aussi s'exprimer au quotidien, dans des actes concrets permettant à vos agents une vie professionnelle et familiale sereine.

Nous comptons donc sur votre intervention rapide pour débloquer cette situation que nous jugeons inacceptable en l'état.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente, recevez Monsieur le ministre, notre haute considération et l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Véronique Thys
Secrétaire Générale de l'UFETAM CFDT

Copies :

Madame Régine ENGSTROM
Secrétaire Générale du ministère

Monsieur Jacques CLEMENT
Directeur des Ressources Humaines